

Faire face aux imprévus ou anticiper une dépense exceptionnelle nécessite de disposer d'une épargne sûre et accessible à tout moment. C'est la vocation de l'épargne dite « de précaution ». Une étape incontournable pour toute personne prévoyante.



## CE QU'IL FAUT SAVOIR

L'épargne de précaution est un prérequis avant de se lancer dans d'autres placements en vue du financement d'un projet (achat immobilier, travaux, voyage...) ou de bâtir un capital à utiliser à la retraite ou à transmettre.

Une bonne épargne de précaution doit allier sécurité et disponibilité. Dans cette optique, les livrets réglementés – livret A, livret de développement durable (LDD), livret d'épargne populaire (LEP), compte d'épargne logement (CEL) – et les livrets bancaires sont tout indiqués. Ils permettent d'effectuer des versements réguliers et ainsi, à son rythme, d'amasser progressivement des fonds plus ou moins importants.

Seul bémol : leur rémunération, souvent faible. L'un des attraits des livrets réglementés réside dans leur régime fiscal d'exception. Résultat, si le livret d'épargne populaire (LEP) reste l'apanage des plus modestes, les contribuables les plus imposés ont tout intérêt à faire le plein en priorité sur leur livret A et livret de développement durable (LDD).

Selon sa situation (salarié, indépendant, retraité...) et le nombre de personnes au foyer, il est recommandé de disposer d'une épargne de précaution de 2 à 6 mois de revenus.



## LA BONNE ATTITUDE AVANT D'INVESTIR

- Vérifiez que votre budget est suffisamment équilibré pour épargner.
- Calculez la somme que vous êtes capable d'épargner chaque mois.
- Assurez-vous que le produit de placement vous permette d'effectuer des versements réguliers sans frais et qu'il soit vraiment sans risque.
- Renseignez-vous sur la fiscalité du placement choisi.



## LES POINTS À SURVEILLER

- Pensez d'abord à équilibrer votre budget ! Une épargne de précaution se constitue au fur et à mesure en prélevant le surplus dormant sur votre compte courant.
- Faites vos comptes ! Certains produits sont soumis aux prélèvements sociaux et à l'impôt sur le revenu, ce qui diminue leur rémunération réelle.
- Ne succombez pas aux taux promotionnels affichés par certains livrets bancaires. Limités le plus souvent à quelques mois, ils retombent ensuite à des niveaux beaucoup moins attractifs.
- Évitez tout produit appliquant des frais au versement ou au retrait.
- Pour votre épargne de précaution, privilégiez les placements disponibles et sûrs.

### POUR EN SAVOIR PLUS

Consultez notre fiche consacrée aux [livrets bancaires](#).

<https://www.inc-conso.fr>



En partenariat avec

